Note JURIDIQUE

MARCHES PRIVES AVEC DES PARTICULIERS

MEDIATION DE LA CONSOMMATION : DEUX MEDIATEURS PARTENAIRES DE LA FFB

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2016, les professionnels doivent proposer à tout consommateur un dispositif de médiation de la consommation. Pour permettre aux entreprises de répondre à cette obligation légale, la FFB a signé un partenariat avec Medicys et, tout récemment, avec Batir Médiation Conso, permettant aux adhérents qui le souhaitent d'indiquer l'un ou l'autre de ces organismes sur leurs documents contractuels.

QUELLES OBLIGATIONS PESENT SUR LES PROFESSIONNELS ?

Les professionnels ont l'obligation de désigner un médiateur de la consommation et d'en informer leurs clients consommateurs (particuliers) sur tous supports adaptés :

- le site internet de l'entreprise, s'il existe ;
- les conditions générales d'intervention ;
- les devis, bons de commande, factures…

QUEL MEDIATEUR CHOISIR ?

La FFB propose deux médiateurs : Medicys et Batir Médiation Conso, avec lesquels des partenariats ont été conclus, **offrant ainsi aux entreprises adhérentes de la FFB Grand Paris des tarifs préférentiels et des modes simplifiés de souscription**.

Si une entreprise souhaite recommander Medicys ou Batir Médiation Conso sur son devis, ses conditions générales d'intervention ou sur tout autre document contractuel, elle doit préalablement souscrire un abonnement auprès de l'un ou l'autre de ces médiateurs.

POUR S'INSCRIRE AUPRES DE MEDICYS

Vous devez vous rendre sur le portail de souscription de Medicys en suivant ce lien : https://app.medicys-consommation.fr/Professional/Register.

Une fois sur le site, dans le cadre « Membre d'une fédération », cliquez sur le menu déroulant « sélectionnez votre fédération » et choisissez la FFB.

Ensuite, il vous suffit de suivre les étapes et de renseigner les champs obligatoires nécessaires à votre inscription.

POUR S'INSCRIRE AUPRES DE BATIR MEDIATION CONSO

Vous devez télécharger, imprimer et remplir un formulaire spécifique que vous trouverez en suivant le lien ci-après : http://batirmediation-conso.fr/wp-content/uploads/2020/10/adhesion-simplifee-v2.pdf

FFB GRAND PARIS
Direction des Affaires Economiques et Juridiques
10 rue du Débarcadère • 75852 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 40 55 11 10
www.grandparis.ffbatiment.fr @FFBGrandParis

Ensuite, ce formulaire est à envoyer à l'adresse suivante : contact@batirmediation-conso.fr.

En retour, vous recevrez une copie de la Convention Cadre signée avec la FFB, le processus de médiation et le formulaire d'adhésion simplifiée.

Pierre LEMAIRE
Juriste consultant
Tél. 01 40 55 10 98
Port. 06 70 06 00 24

ATTENTION

Pour faire votre choix entre ces deux organismes, il vous appartient d'être vigilant sur les formules et conditions tarifaires proposées par chacun d'entre eux au moment de votre inscription.